



DEPLACEMENT ROBINET COPROPRIETE

Par **Martine VINCENT**, le **22/03/2018** à **08:55**

Bonjour

Actuellement se trouve sous ma fenêtre un robinet donnant sur la cour et sur les jardins (dont je ne suis pas détenteur)

Ce robinet ayant par le passé donné lieu à des infiltrations dans mon mur et donc à des frais de remise en état de mon salon (à mes frais), j'ai demandé à ce qu'il soit déplacé. J'ai eu une fin de non recevoir des 2 copropriétaires ou je peux le faire mais à mes frais exclusifs

Quelle est la législation en la matière :

- 1) puis je demander le déplacement de ce robinet
- 2) ai je besoin d'un vote à la majorité ou à l'unanimité (et si je ne l'obtiens pas que faire ??)
- 3) le déplacement est-il à mes frais exclusifs ou cela rentre-t-il dans les frais copropriété

D'avance merci pour vos conseils éclairés

Par **Martine VINCENT**, le **22/03/2018** à **12:51**

Je ne comprends pas votre message m'indiquant 3 fautes par ligne !!

Je vais donc demander le déplacement de ce robinet

Par **Martine VINCENT**, le **23/03/2018** à **13:09**

Merci pour le compliment